

# LETTRE DE SESSION AUTOMNE 2025

## EXTRAIT

---

### NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE NE DOIT PAS DEVENIR UN ENJEU POLITIQUE

Dans l'interpellation 25.3692 « [Quel avenir pour la protection de la propriété intellectuelle dans les négociations internationales ?](#) », la Conseillère aux États Isabelle Chassot souligne l'importance de [l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle](#) qui touchent au commerce. Cet accord multilatéral contient notamment des normes minimales en matière de droit d'auteur. On constate actuellement un affaiblissement de l'OMC. De plus, il apparaît que, dans les accords de libre-échange, on accorde une plus grande importance à l'accès au marché et la rapidité des négociations qu'à la protection de la propriété intellectuelle.

La Conseillère aux États Chassot souligne que l'innovation est garantie du succès si elle-même et ses partenaires commerciaux protègent la propriété intellectuelle au-delà des normes minimales internationales existantes. Dans ce contexte, l'autrice de l'interpellation pose au Conseil fédéral différentes questions concernant les négociations d'accords multilatéraux ou bilatéraux.

Swisscopyright souligne que la propriété intellectuelle ne doit pas être affaiblie, y compris dans le cadre des négociations internationales. Nous vous prions, chères Parlementaires, chers Parlementaires, de soutenir la position de la conseillère aux États Isabelle Chassot.

---

**Editeur/trice:** Swisscopyright - le groupe des cinq sociétés de gestion suisses ProLitteris, SSA, SUISA, Suissimage et SWISSPERFORM-

**Design:** Tina Matzinger, Fachwerk AG, Sursee  
Swisscopyright, Bellariastrasse 82, 8038 Zurich  
[info@swisscopyright.ch](mailto:info@swisscopyright.ch), [www.swisscopyright.ch](http://www.swisscopyright.ch)